

Marseille, le 26 juin 2012
Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de travail
DISI Sud-Est

Monsieur le Président,

Dans toutes les instances où il peut le faire, le Syndicat Force Ouvrière ne manque pas l'occasion de rappeler l'importance des questions d'hygiène et de sécurité, pour la santé et le bien-être des agents, et la nécessité de conduire une politique volontariste d'amélioration des conditions de travail. Ce fut le cas le 14 juin dernier, lors d'une rencontre avec le nouveau Conseiller Social du Ministère, ou bien lors des réunions du Comité de Suivi DUERP de la DGFIP.

Aujourd'hui encore, la Délégation FO DGFIP – Fédération des Finances veut évoquer, en préambule à cette réunion du CHS-CT de la DISI Sud-Est, quelques revendications ou points d'attention, essentiels à ses yeux pour atteindre les objectifs que l'Administration s'est fixés.

Ainsi, le rôle prépondérant des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, notamment dans le domaine de la prévention, ne peut se satisfaire du peu d'empressement dont fait preuve parfois l'Administration pour donner suite à leurs préconisations. La visite des locaux par les Inspecteurs permet d'identifier des sources de difficultés, ou des facteurs de risques, comme l'encombrement des bureaux, bien souvent à l'origine des chutes de personnes (première cause d'accidents constatés dans nos services).

Par ailleurs, face à l'augmentation de leur charge de travail, liée à celle du nombre de CHS-CT, le recrutement de nouveaux Inspecteurs est une nécessité.

FO s'inquiète également du nombre insuffisant de Médecins de Préventions pour couvrir l'ensemble des départements, comme de la suppression de 233 des 417 lieux de consultation médicale, annoncée par l'Administration. Un niveau d'équipement suffisant, notamment en matériel médical, doit être garanti, afin d'offrir aux agents un service à la hauteur de l'enjeu de santé au travail.

Une meilleure circulation de l'information semble tout aussi nécessaire, pour une véritable prise en compte de la problématique hygiène et sécurité, par les acteurs concernés. Les agents doivent être mieux informés de l'importance du DUERP et de son contenu, y compris en accédant à l'outil informatique de gestion du document unique, en cours d'élaboration ; ils doivent également accéder à la liste des Médecins de Prévention de leur périmètre.

Les CHS-CT, quant à eux, doivent pouvoir analyser finement les causes d'accidents, ou connaître les Plans Annuels de Prévention dans les meilleures conditions.

Nous rappellerons enfin notre souci de voir le budget affecté au CHS effectivement employé aux actions de son périmètre, et non pas à d'autres fins, notamment pour des opérations relevant du Comité Technique.

Face à des enjeux importants, et disposant de moyens bien souvent limités, la politique d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail doit reposer, au sein de notre Administration, sur des choix judicieux, tant au plan local que national. La Délégation Force Ouvrière saura saisir toutes les occasions d'exprimer sa position sur ces choix, dans l'intérêt des personnels.

La Délégation Force Ouvrière DGFIP / Fédération des Finances DISI Sud-Est

* * * *